

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 23 novembre 2011 portant composition du comité technique spécial  
du centre de prestations et d'ingénierie informatiques**

NOR : DEVK1131895A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;  
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État ;  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant création et organisation du centre de prestations et d'ingénierie informatiques ;  
Vu l'arrêté du 11 février 2010 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 17 mai 2010 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;  
Vu l'arrêté du 16 juillet 2010 portant composition du comité technique paritaire spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Le comité technique spécial institué auprès du directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques est composé comme suit :

**Représentants de l'administration**

M. André MAISONNEUVE, ICTPE 1, directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques.

M. Christian LA SALMONIE, ICTPE 1, adjoint au directeur.

M. Fabien GELEBART, AAE, responsable du bureau administratif central.

**Représentants du personnel**

*Membres titulaires*

Karl HENRY, FO.

Jean-Louis MOUNIER, FO.

Patrick FROITIER, FO.

Dominique BRICE, CGT.

Jean TROUTIER, CGT.

Daniel CHOLLEY, CGT.

Denis JOUIN, CFDT.  
Francine COSTA, UNSA.  
Thierry DENIS, UNSA.  
Francis DUCHENE, UNSA.

*Membres suppléants*

Marie-Line CARON, FO.  
Denis GANTES, FO.  
Agnés WENISCH-REHBER, CGT.  
Dominique GUILLET, CGT.  
Richard ARNAUDEAU, CGT.  
Christian CAMUT, CGT.  
Thibaut VOISIN, CFDT.  
Patrick REBOUL, UNSA.

Article 2

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté NOR : DEVK1016008A du 16 juillet 2010 portant composition du comité technique paritaire spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques.

Article 3

Le directeur du CPII est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 23 novembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'administrateur civil hors classe,*  
*chef du service des politiques support et des systèmes,*  
M.-R. TALON